

tient au silence de l'histoire. Mais ce silence provenant de l'absence des documents, on ne peut en tirer aucune conséquence. Il y a tout lieu de supposer que l'accroissement de leur seigneurie s'est continué sous le gouvernement de tous ces princes. Une preuve, c'est que sous leurs successeurs, on voit des vassaux renouveler leur foi et hommage, sans qu'on sache à quelle époque ils l'ont rendu la première fois; ce qui peut avoir eu lieu, au moins pour plusieurs, sous ces barons auxquels l'histoire n'attribue aucune acquisition de fiefs.

A partir d'Isabelle et de Louis son fils, les nouvelles prestations de foi et hommage se multiplient, et Aubret nous en cite un grand nombre. D'après les documents qu'il apporte, Isabelle et son fils en reçoivent six; Guichard VI en reçoit dix-huit; Édouard I^{er}, huit; Antoine, trois; et Édouard II, deux seulement. Mais il convient de dire que sur ce nombre il y en a à peu près la moitié qui furent achetées par ces princes.

Dès le milieu du XII^e siècle, nous trouvons l'exemple de ces achats de fiefs. Humbert III acquit d'Artaud, vicomte de Mâcon, le mas d'Arfeuille, ses biens de Chaana et de Riotier, et le domaine des Francs. Archimbault le Blanc frère de cet Artaud, voulant aller à Jérusalem, céda aussi à Humbert tout ce qu'il possédait en deçà de la Loire, en lui empruntant l'argent nécessaire pour faire ce voyage. Ces départs pour la Terre-Sainte, on le sait, favorisèrent beaucoup l'agrandissement des territoires des seigneurs qui restaient en France parce qu'ils achetaient les biens des partants dont beaucoup avaient besoin d'argent.

Ces achats de fiefs deviennent très nombreux dans la seconde lignée de nos sires. Isabelle et son fils en achetèrent